

de vésicatoires, nous signalerons une application heureuse que l'on vient d'en faire dans le traitement de certaines hémorrhagies. On sait le rôle favorable que joue parfois la révulsion dans le traitement des états congestifs et de l'inflammation. Les divers agents de la médication révulsive : ventouses, rubéfiants, vésicatoires, sont en général très utiles pour combattre les hémorrhagies, ces dernières n'étant bien souvent que le résultat ultime d'une congestion portée à ses dernières limites. En ces derniers temps on a été frappé de la fréquence des hémorrhagies spontanées dans le cas de maladies chroniques du foie, et c'est sur ce dernier fait en particulier que M. le docteur L. H. PETIT attire l'attention dans un travail communiqué au *Bulletin de thérapeutique* (livraison du 30 juillet 1888) et qui se termine par les conclusions suivantes :

Diverses hémorrhagies spontanées, médicales ou chirurgicales, surviennent chez les sujets atteints d'une affection hépatique chronique.

Un grand nombre de faits ayant démontré qu'il existe une relation étroite entre les hémorrhagies spontanées et les affections chroniques du foie, il a paru logique de traiter l'hémorrhagie par une révulsion pratiquée dans la région du foie. Ce traitement a déterminé l'arrêt définitif de l'écoulement sanguin dans la plupart des cas.

Donc, lorsqu'on se trouve en présence d'un malade atteint d'une hémorrhagie spontanée, il est indiqué d'examiner l'état du foie, et, si cet organe ne présente pas ses caractères normaux, d'appliquer un vésicatoire dans la région qu'il occupe.

Créoline et acide crésylique.—Nous avons déjà, dans une précédente note (1), parlé de la créoline dont Kortüm a vanté les propriétés antiseptiques. Cet observateur a employé la créoline en chirurgie et en accouchements, et a pu remarquer que ce remède, qui est très soluble dans l'eau, agit comme hémostatique. Les solutions qu'il emploie varient de $\frac{1}{2}$ à 2 pour 100. La créoline n'étant pas toxique, ne présente pas les dangers que l'on redoute par l'usage de l'iodoforme et du sublimé. KORRUM et DURHSEN l'emploient beaucoup sous forme de gaze créolinée pour faire le tamponnement vaginal dans les cas d'hémorrhagies utérines.

L'acide crésylique ou crésylol est aussi lui un antiseptique, extrait de la créosote du goudron de houille. M. le docteur DEPLANQUE, élève de M. Dujardin-Beaumetz, en a fait l'objet d'études spéciales au laboratoire de l'hôpital Cochin et conclut : "que le crésylol jouit de puissantes propriétés antiseptiques, son pouvoir antiseptique étant même supérieur à celui du phénol; qu'il est très peu toxique." (2)

(1) UNION MÉDICALE DU CANADA, livraison d'août 1888, p. 402.

(2) *Bulletin de thérapeutique*, livraison du 15 août 1888.